



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
lance un Appel à Candidatures pour le poste de :

**Formateur en Moniteur Auto-école
(Nombre de postes : 5)**

Profil requis :

- Etre titulaire de diplôme de Technicien, ou diplôme équivalent, dans le domaine industriel, de la logistique ou du transport (**Diplôme donnant accès à l'échelle 08 de la Fonction Publique**)
- Etre titulaire de CAP de moniteur auto-école ;
- Disposer de Permis de conduire toutes catégories ;
- Avoir une formation en qualité de moniteur auto-école est un atout majeur ;
- Justifier d'une expérience professionnelle cumulée de 3 années au moins en qualité de moniteur auto-école ;
- Etre de nationalité Marocaine ;
- Etre âgé de moins de 40 ans à la date de la prise de service.

Dossier de candidature :

- Formulaire de candidature (**F1**) à remplir, téléchargeable depuis les sites www.ofppt.ma (volet Ressources Humaines) et www.emploi-public.ma ;
- Lettre de motivation ;
- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste ;
- Copie légalisée CAP de moniteur auto-école ;
- Copie de Permis de conduire toutes catégories ;
- Copie légalisée de la CNI ;
- Copie légalisée du diplôme requis (les diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des attestations administratives d'équivalence).

Date et lieu de dépôt des candidatures :

Dernier délai de dépôt des candidatures **29 Juin 2018** inclus (Tout dossier de candidature reçu après cette date ne sera pas pris en considération) ;

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse :

OFPPT (Bureau d'ordre)

Intersection de la route B.O N°50 et la route nationale N° 11 Sidi Maârouf – Casablanca.

N.B : Tout dossier incomplet, reçu après la date limite ou transmis par email ne sera pas pris en considération.

Date et lieu du concours :

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à des tests d'évaluation, dont les dates et les lieux du déroulement seront indiqués ultérieurement.

Affectation :

Les candidats retenus seront affectés en fonction du besoin et selon l'ordre de mérite.